

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon à l'effet que:

1. Le conseil municipal a adopté le 6 mai 2019, le règlement numéro 2019-480 décrétant des travaux d'aqueduc dans le rang des Îles ainsi qu'un emprunt à long terme.
2. Ledit règlement numéro 2019-480 a été approuvé par le M.A.M.H. le 15 juillet 2019.
3. La dépense et l'emprunt approuvés par le M.A.M.H. est au montant du 420 750 \$.
4. Une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
5. Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À Saint-Gédéon, ce dix-huitième jour du mois de juillet deux mille dix-neuf.

Dany Dallaire
Directeur général